



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P059\_2022**

**Date : 18/02/2022**

**OBJET : Achat d'un véhicule de type fourgon avec cellule aménagée pour la mission itinérante France Services - Avenant n°1**

### Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a notifié le 17 décembre 2021 un marché public de fourniture à la société **T.I.B.** pour l'acquisition d'un véhicule de type fourgon avec cellule aménagée pour la mission itinérante France Services.

L'accès PMR du véhicule était initialement assuré par un système de rampe amovible située sur la partie latérale du véhicule.

Lors des échanges nécessaires à l'élaboration des plans définitifs, une solution plus opérationnelle est apparue pour faciliter l'accessibilité.

Ainsi, il s'avère possible d'équiper le véhicule d'un système de haillon mécanisé repliable sous plancher. Ce système de plateforme peut être facilement déployé dès que cela s'avère utile. Lorsqu'il n'est pas utilisé, un marchepied amovible est installé et permet un accès « classique » pour l'usager. Ce système, sans pente, sécurise et facilite l'accès PMR. Il a également l'avantage d'éviter l'encombrement d'une rampe qui s'avérait important.

De bonnes conditions d'accessibilité étant indispensables à la mise en place de ce service de proximité, il est proposé de retenir cette modification et de conclure un avenant afin d'en intégrer le surcoût de 7 800 euros HT, soit une augmentation de 8,44 % par rapport au montant du marché initial.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2021\_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°2,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération DEL2021\_026 du 6 avril 2021 définissant le maillage d'accueil de proximité Maisons du Cotentin et France Services,

**Vu** la décision de Président P406\_2021 du 08/12/2021,

### **Décide**

- **De signer** l'avenant n° 1 au marché public pour l'acquisition d'un véhicule de type fourgon avec cellule aménagée avec l'entreprise T.I.B., 29 rue de Saint Rémy, 28270 BREZOLLES, pour un montant de 7 800,00 € HT, soit 9 360,00 € TTC,
- **De dire** que l'avenant représente une augmentation de 8,44 % par rapport au montant initial et porte le montant total du marché public à 120 146,00 € TTC,
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, article 2182,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**